MINISTERE DES TRANSPORTS



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union-Discipline-Travail

ARRETE N°038/MT/CAB du 04 février 2014 portant approbation du modèle du carnet de vol

LE MINISTRE DES TRANSPORTS,

- Vu la Constitution ;
- Vu la convention relative à l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, OACI, signée Chicago le 07 décembre 1944;
- Vu le règlement n° 01/2007/CM/UEMOA du 06 avril 2007 portant adoption du Code Communautaire de l'aviation civile des Etats Membres de l'UEMOA :
- Vu l'ordonnance n° 2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu le décret n° 2008-09 du 23 janvier 2008 portant réglementation de la sécurité aérienne :
- Vu le décret n° 2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée, Autorité Nationale de l'Aviation Civile en abrégé, ANAC ;
- Vu le décret n° 2011-401 du 16 novembre 2011 portant organisation du Ministère du Transport ;
- Vu le décret n° 2013-506 du 25 juillet 2013 portant attributions des membres du Gouvernement tel que modifié par le décret n° 2013-802 du 21 novembre 2013 ;
- Vu l'arrêté n° 0027/MT/CAB du 25 janvier 2008 fixant les modalités d'application du Décret n° 2008-09 du 23 janvier 2008 portant réglementation de la sécurité aérienne.

ARRETE:

Article 1 : Est approuvé le modèle de carnet de vol annexé au présent arrêté.

<u>Article 2</u>: Les modalités de fonctionnement du carnet de vol sont déterminées par règlement aéronautique de l'aviation civile.

<u>Article 3</u>: Le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à compter de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 04 février 2014

Ampliations:
-Présidence 1
-Primature 1
-SGG 1
-ANAC 1
-JORCI 1
-Archives 1

Gaoussou TOURE

ANNEXE A L'ARRETE N°038/MT/CAB du 04 février 2014 portant approbation du modèle de carnet de vol

MODELE DE CARNET DE VOL



AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

CARNET DE VOL

Appartenant à M/Mme/MIIe._

ÉTAT CIVIL DU TITULAIRE	BREVET	BREVETS ET QUALIFICATIONS DU TITULAIRE	NS DU TITULAIRE
	NATURE	NUMERO	DATE DE DÉLIVRANCE
Nom:			
Prénoms :			
Date de naissance :			
Lieu:			
Adresse:			
Signature et cachet de l'Autorité			

	MEMBRE D'ÉQUIPAGE		PILOTE MONOMOTEUR				
Ouvert le présent carnet au total général de (1) :				JOUR		NUIT	
de vol, détaillées ci-contre, comprenant :	JOUR	NUIT	Double	Cdt de bord	Double	Cdt de bord	
JOUR :hmin. comme pilote							
I.F.R:hmin. Comme membre d'équipage JOUR :hmin. NUIT:hmin.							
à la date du							
fait à, le							
Signature et cachet de l'Autorité ouvrant le carnet							
(1) En toutes lettres							

OBSERVATIONS ET VISA DE L'AUTORITÉ HABILITÉE OU DE L'INSTRUCTEUR			\					(1) Ces heures sont comprises dans les heures de vol PILOTE.
ATTERRISSAGES	NOIT							
ATTER	JOUR			\				
ARRIVÉE I.F.R.					1			
NOITAJUMIS								
RUMENTS (1)		Pilote						
VOLS AUX INSTRUMENTS (1)		Double						
	NUIT	Cdt de bord						
TEURS		Double						
PILOTE MULITMOTEURS		Co-pilote						
PILOTE	JOUR	Cdt de bord						
		Double						

ANNÉE 20....

	AÉRONEF		FONCTION À		MEMBRE D'EQUIPAGE		PILOTE MONOMOTEUR			
DATE							JOUR		NUIT	
	TYPE IMMA	IMMATRICULATION	BORD	NATURE DE VOL	JOUR	NUIT	Double	Cdt de bord	Double	Cdt de bord
				Reports						
,										
			_							
					 					
Total géné	ral des he	 ures de vol comme pilo	l te :							
	heures		minutes	Totaux à reporter						